

MAEC 2023 – 2027

Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Ce programme, a pour objectif d'encourager les **pratiques agricoles** qui permettent de répondre aux **enjeux environnementaux** identifiés sur le territoire : améliorer la qualité de l'eau, diminuer l'érosion des sols et protéger la biodiversité.

Les **agriculteurs volontaires** s'engagent à respecter le **cahier des charges** de la/des mesure(s) souscrite(s) pour 5 ans, et perçoivent en retour une **compensation financière** annuelle payée à l'hectare.

L'EPAGA et le **Syndicat de Bassin de l'Elorn** sont co-porteurs du Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC) Aulne- Elorn. Les mesures proposées et les cahiers des charges sont donc les mêmes sur ces territoires.

LES TYPES DE MESURES

Comme pour l'ancienne programmation, il existe deux types de mesures :

- Les **mesures systèmes** : l'exploitant engage la totalité de sa ferme
- Les **mesures localisées** (ou biodiversité) : l'exploitant engage une partie de sa ferme (haie, parcelle ...)

!! Toutes les mesures ne sont pas cumulables entre elles !!

LISTE DES MESURES OUVERTES SUR LE TERRITOIRE AULNE / ELORN

Mesure	Eléments éligibles	Niveau	Code	Montants /ha/an	Plafond ⁽¹⁾
Elevage herbivores	TA, PT, PP	Inter.	HBV2	177 €	10 000 €
		Sup.	HBV3	233 €	12 000 €
Sol – Semis direct	TA	Inf.	SDC1	104 €	8 000 €
		Sup.	SDC2	158 €	10 000 €
Eau – Couverture – Herbicides / (déclinaison cultures légumières) ⁽²⁾	TA	Inf.	COV1 / LEC1	204 € / 314 €	8 000 €
		Inter.	COV2 / LEC2	225 € / 336 €	10 000 €
		Sup.	COV3 / LEC3	324 € / 435 €	12 000 €
Eau – Fertilisation – Pesticides / (déclinaison cultures légumières)	TA		FER6 / LEF6	212 € / 322 €	8 000 €
Eau – Arboriculture	Arb.	Inf.	ARB1	527 €	8 000 €
Biodiversité - Milieux humides (Prairies)	PP	Inf.	MHU1	150 €	8 000 €
		Inter. (+ pâturage)	MHU2	201 €	8 000 €
Biodiversité - Création de couverts IFF ⁽³⁾	TA, PT, CP		CIFF	652 €	6 000 €
Biodiversité - Création de prairies	PT		CPRA	358 €	8 000 €
Biodiversité - Protection des espèces (retard de fauche/pâturage) (Prairies)	PT, PP	Mise en défens	ESP1	82 €	4 000 €
		Au 25 juin	ESP3	200 €	6 000 €
		Au 5 juillet	ESP4	254 €	7 000 €
Biodiversité - Maintien de l'ouverture des milieux (Landes)	PP	Inf.	OUV1	153 €	8 000 €
		Inter. (+ pâturage)	OUV2	204 €	8 000 €
Biodiversité - Entretien durable des IAE (haie/ripisylve)	Ligneux		IAE1	0,8 €/mètre	8 000 €

⁽¹⁾ La transparence GAEC s'applique

⁽²⁾ Déclinaison pour les exploitations avec 30 à 60 % des terres arables en cultures légumières ou pomme de terre

⁽³⁾ Couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs

POUR LES AGRICULTEURS BIO : COMPATIBILITÉ MAB, CAB, CRÉDIT D'IMPÔT

- Le crédit d'impôt BIO est cumulable avec MAEC mais pas avec la MAB ni la CAB
- La MAB est maintenue en 2023, mais sans certitude pour les années suivantes. La MAB n'est pas cumulable avec les MAEC Système, et cumulable uniquement avec certaines MAEC localisées (voir table des cumuls).
- La CAB est compatible uniquement avec les MAEC localisées, seule la CAB Maraichage et Arboriculture est cumulable avec la MAEC Herbivore.

OBLIGATIONS TRANSVERSALES

Mesures système (herbivores, eau, sol)	Mesures localisées (biodiversité)
Déclaration d'engagement pour le 15 Mai 2023 (avec la déclaration PAC)	
Réalisation d'un diagnostic agro-écologique avant le 15 Septembre 2023	
Une formation à réaliser dans les 2 premières années	
Enregistrer les pratiques	
Engager au moins 90 % des surfaces éligibles de l'exploitation	Plan de gestion

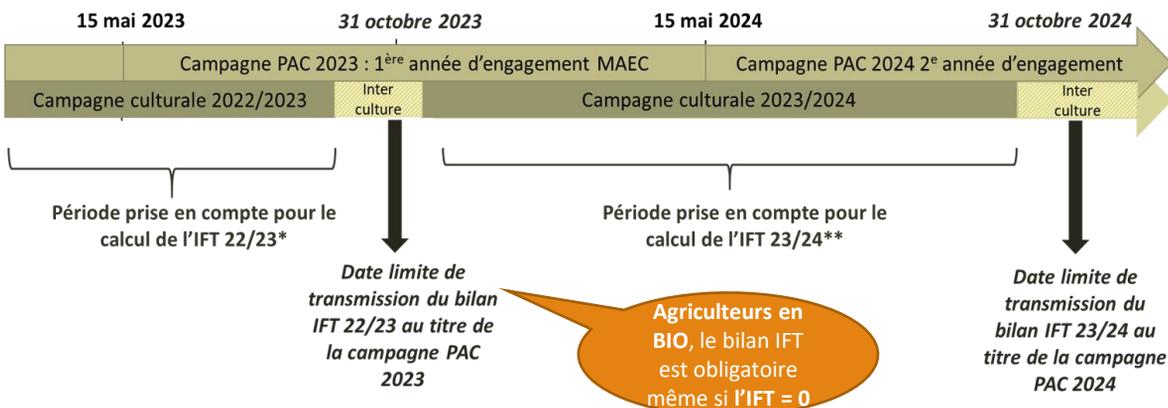
Diagnostic agro-écologique = Etude pour flécher la/les MAEC pertinentes pour l'exploitation et proposer les pratiques à mettre en œuvre pour y prétendre.

Il est **individuel, obligatoire, gratuit et non contractuel** (= pas d'obligation d'engagement).

Réalisé par le Syndicat de Bassin de l'Elorn ou par l'**EPAGA** selon la localisation des exploitations et des parcelles.

LE CALENDRIER

- **Engagement MAEC 2023 + déclaration PAC = 15 Mai 2023.**
 - 1^{ère} année d'engagement = campagne culturale 2022/2023
 - **Diagnostics agro-écologiques = 15 Septembre 2023** (date de transmission à la DDTM)
- Certains diagnostics seront donc réalisés après la déclaration d'engagement en MAEC



DOCUMENTS DEMANDÉS POUR LE DIAGNOSTIC

- Déclaration PAC 202
- Registre phyto
- Inventaire animaux
- Cahier de fertilisation
- Déclaration Flux Azote

CONTACTS

Pour plus d'informations sur les MAEC ou pour s'inscrire pour le diagnostic :

EPAGA

(sur le SAGE de l'Aulne)

Jean-René TANGUY
agroenvironnement@epaga-aulne.fr

Philippe ARNAUD
maec@epaga-aulne.fr

02.98.16.14.19

Syndicat de Bassin de l'Elorn

(sur le SAGE de l'Elorn)

Nolwenn LE GAC
nolwenn.legac@bassin-elorn.fr

Manon CAUBET
manon.caubet@bassin-elorn.fr

02.22.90.00.81